

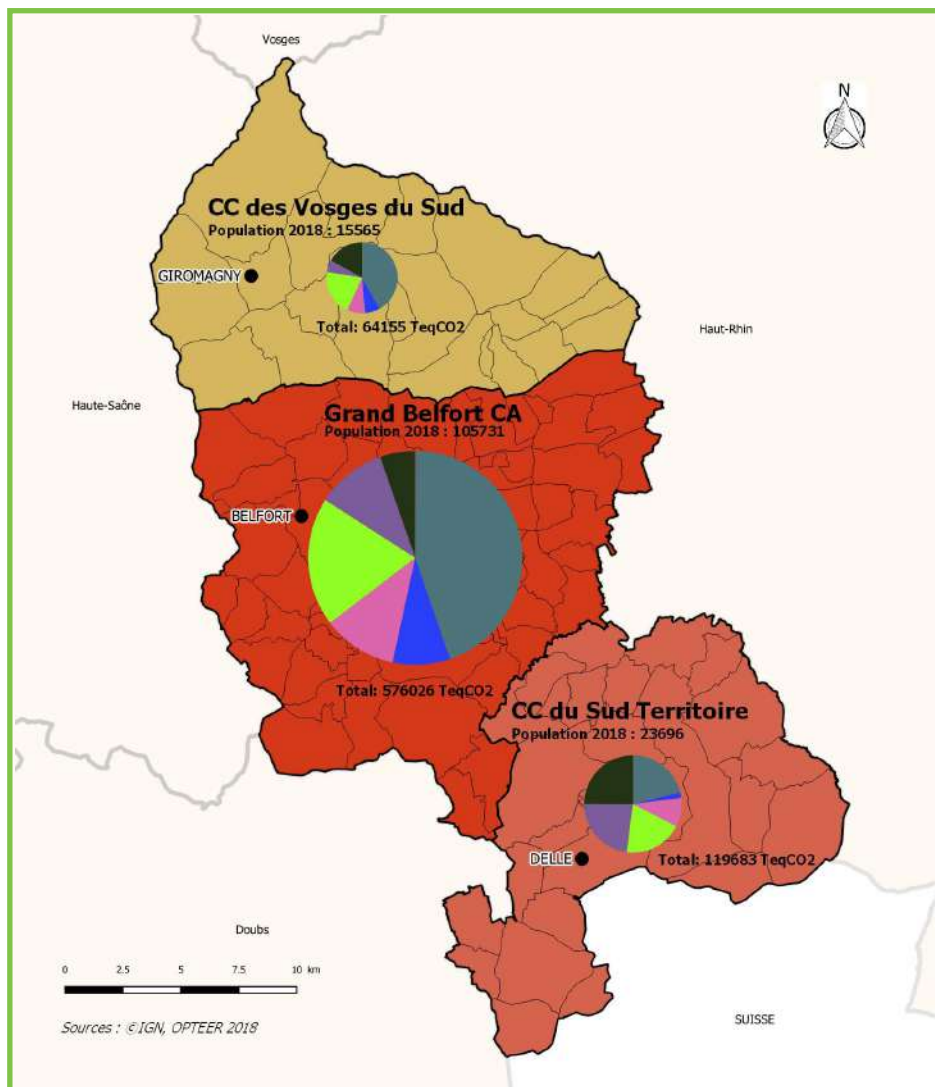
Consommation d'énergie

Consommation d'énergie / habitants
 en 2018 en Tep/hab
 (Tep : tonne équivalent pétrole)

- 1.7
- 2.3
- 1.9

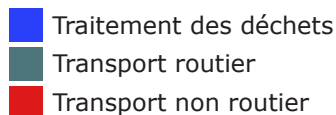
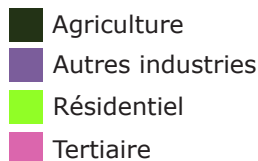
Consommation d'énergie par secteur
 en 2018 en Tep

- Agriculture
- Tertiaire
- Traitement des déchets
- Industries
- Résidentiel
- Transport routier
- Transport non routier



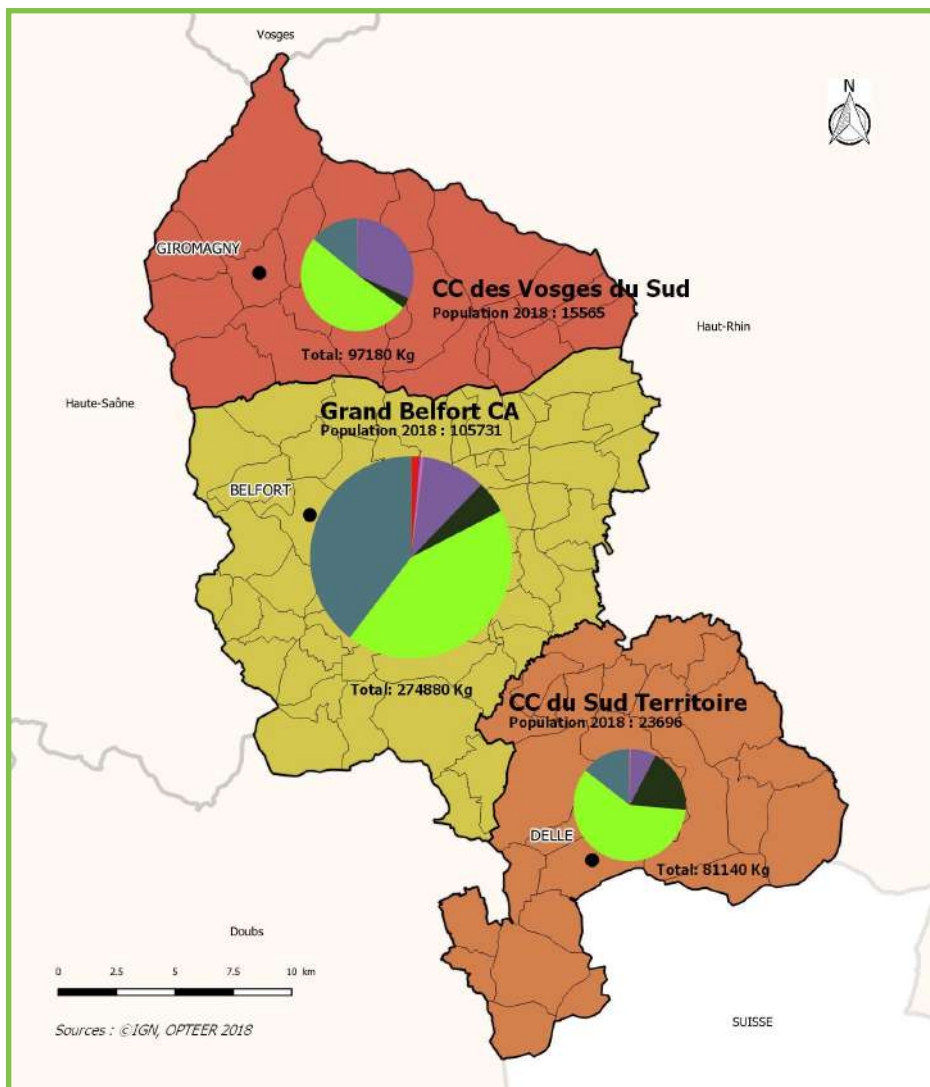
Émissions de gaz à effet de serre (EGES)

EGES par secteur en 2018
(en Teq CO2 : tonne équivalent CO2)



EGES / hab en 2018 : (en Teq CO2/hab)





Qualité de l'air (émission PM10)

voir éléments complémentaires pages 94 à 97

Émissions de PM10 par secteur en 2018 (en kg)

- Agriculture
- Autres industries
- Résidentiel
- Tertiaire

Traitement des déchets

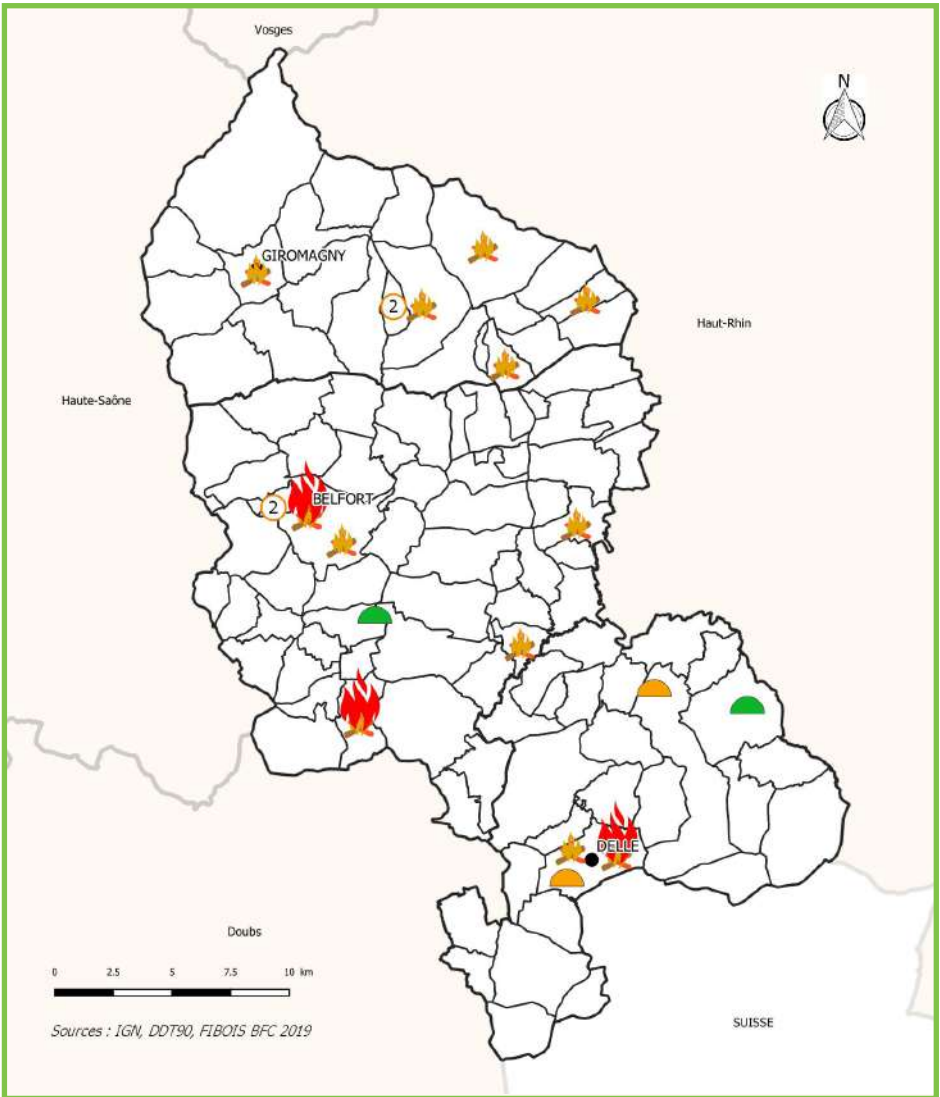
Transport routier

Transport non routier

Émissions de PM10 / hab : (en kg/hab) :

6.24 2.6 3.4

Bourgogne-Franche-Comté : 6.2



Énergies biosourcées



Chaudière bois moins de 1000 MW



Chaudière bois plus de 1000 MW



Nombre de chaudières

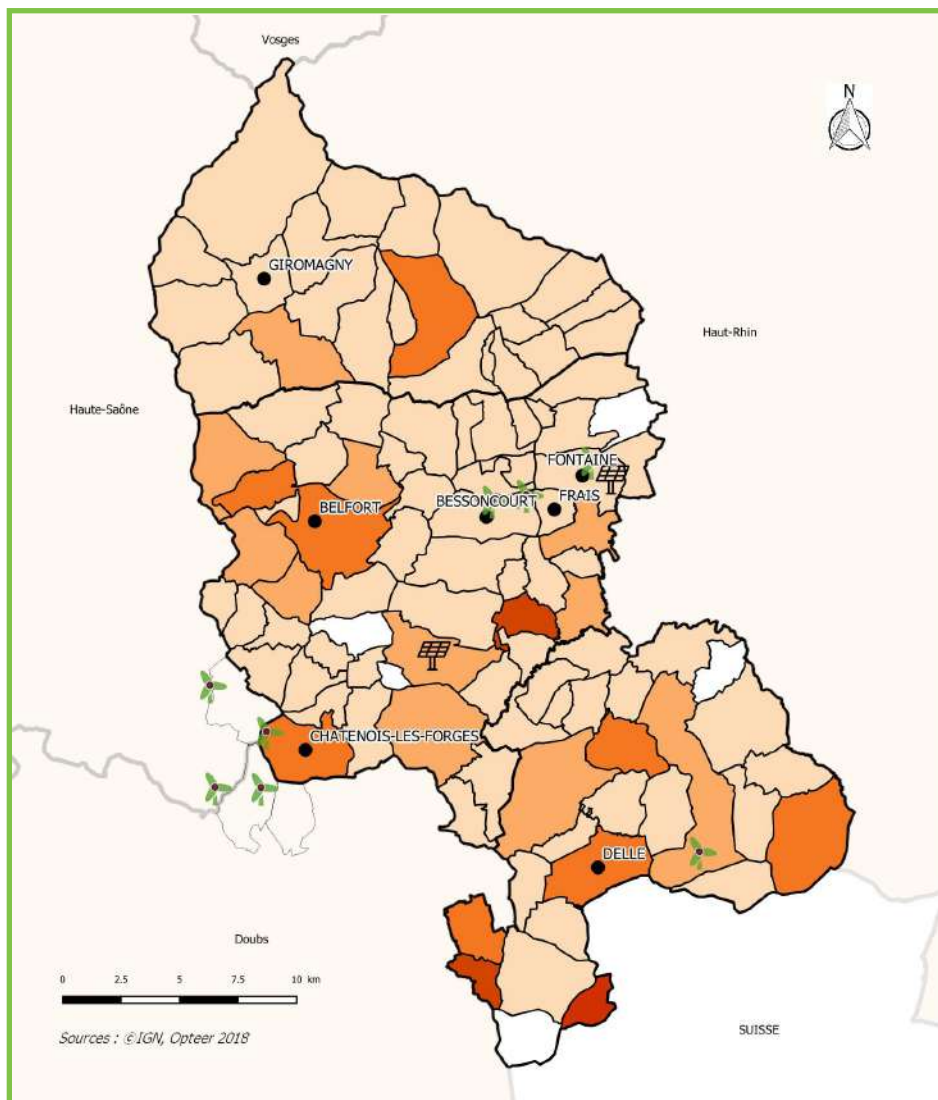
Méthaniseurs



en fonction



en projet



Photovoltaïque et éolien

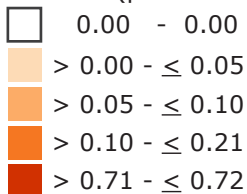


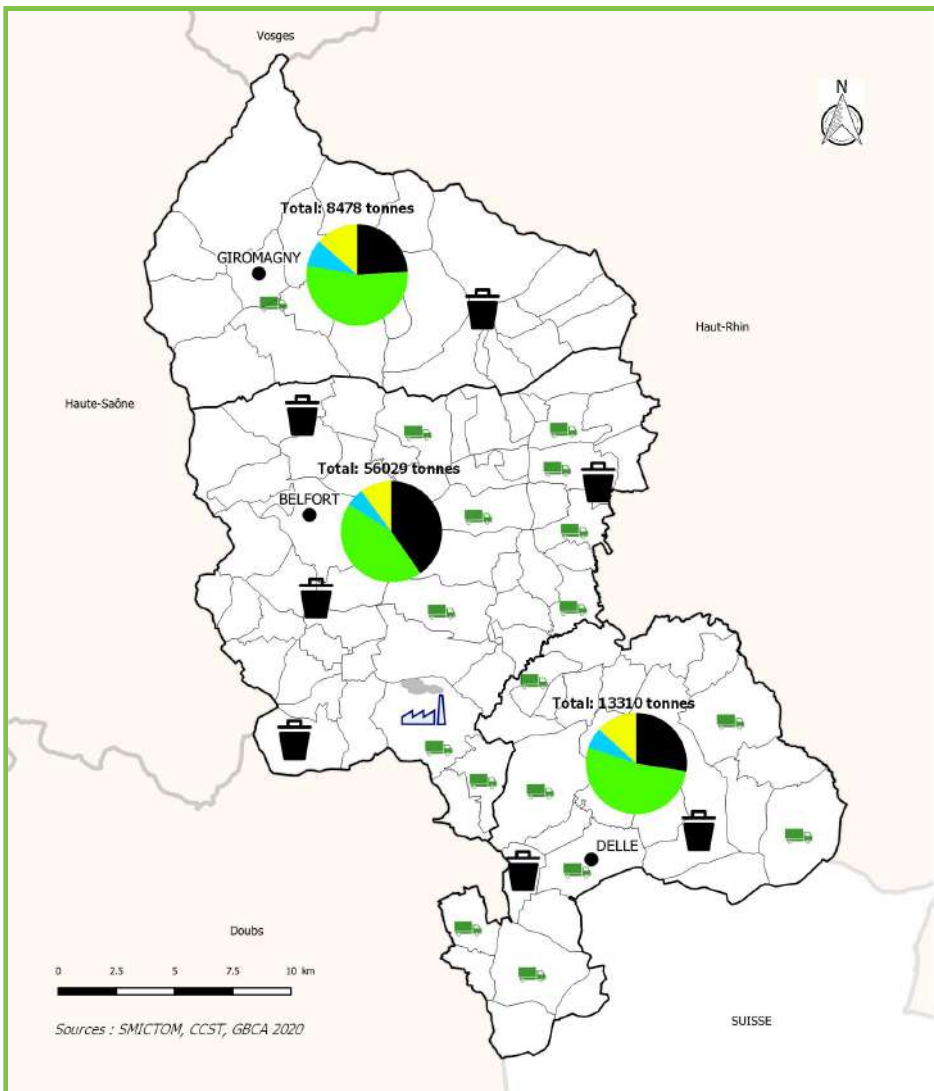
Parc éolien à l'étude



Projet photovoltaïque à l'étude

Solaire photovoltaïque par commune en 2018 (puissance en MW)





Traitements des déchets

 Point d'apport déchets verts

 Incinérateur

 Déchetterie

Tonnage total des déchets collectés sur l'EPCI

 Collecte sélective hors verre

 Verre

 Apports déchetteries

 Ordures ménagères résiduelles

RECONVERSION DES FRICHES

En France

20 000

hectares d'espaces naturels
sont artificialisés chaque année

Rapporté à la population, la France est
15% plus artificialisée que l'Allemagne
et 57% plus que le Royaume Uni.

La Bourgogne-Franche-Comté
est la seconde région la plus consommatrice de foncier :
1 145m²/habitant en BFC contre 775 m²/habitant en France

Dans le Territoire de Belfort
291 577m² ont été artificialisés en 2018, soit

40 terrains
de foot



Pour lutter contre l'artificialisation des sols,

la réhabilitation des friches
est une opportunité à saisir



La loi Climat et Résilience
réaffirme l'objectif "zéro
artificialisation nette" (ZAN)
à horizon 2050 :
pas d'urbanisation en extension
sans renaturation à part égale



Plus d'info
auprès de la
DDT



LES FRICHES SONT DES SITES

d'activités industrielles, ferroviaires,
commerciales, implantés en périphérie ou aux
centres de villes, inutilisés et souvent pollués.

QUELS USAGES POUR LES FRICHES ?



Logement



Activités
économiques



Équipements
publics



Production
d'énergie
renouvelable



Renaturation

COMMENT AGIR ?



Prendre
en compte ce
gisement foncier
stratégique dans
la planification
territoriale



Intégrer
la dimension
« pollution » dans
la conception
des projets de
reconversion

Trois lauréats du Fonds Friches dans le Territoire de Belfort en 2021



Beaucourt



Etueffont



Delle